



REGLEMENT

CHAMPIONNAT REGIONAL AUVERGNE – RHÔNE – ALPES

CONTRE LA MONTRE / Individuel et par équipe

Le championnat régional est ouvert uniquement aux coureurs licenciés FSGT dans un club de la région AURA.

Le championnat régional fait partie des épreuves qualificatives pour le championnat Fédéral sur route FSGT.

Le Label de Champion AURA est attribué de la catégorie Minimes à Super Ancien

Article 1 – CATEGORIES

Le championnat Auvergne-Rhône-Alpes 2026 se fera par catégories d'âge conformément au règlement FSGT National.

- **Catégorie Individuel**
 - U15/Minimes (F/G) né(e) s en 2012 et 2013
 - U17/Cadet (te) s né(e) s en 2010 et 2011
 - Juniors nés en 2008 et 2009
 - Espoirs nés entre 2004 et 2007
 - Seniors nés entre 1987 et 2003
 - Vétérans nés entre 1977 et 1986
 - Super Vétérans nés entre 1967 et 1976
 - Anciens nés en 1966 et avant
 - Féminines nées en 2008 et avant (de junior à ancienne)
- **Catégorie par équipe**

Equipe de 2 coureurs du même club ou même département

 - U15/Minimes (F/G) né(e) s en 2012 et 2013
 - U17/Cadet (te) s né(e) s en 2010 et 2011
 - Juniors nés en 2008 et 2009
 - Espoirs nés entre 2004 et 2007
 - Seniors nés entre 1987 et 2003
 - Vétérans nés entre 1977 et 1986
 - Super Vétérans nés entre 1967 et 1976
 - Anciens nés en 1966 et avant
 - Féminines nées en 2008 et avant (de junior à ancienne)

Article 2 – ENGAGEMENTS

- **Critères de sélection**

Un coureur FSGT devra justifier de sa participation à 3 épreuves FSGT AURA, du dernier championnat à deux semaines avant le championnat de la saison en cours.

- **Modalités d'inscription**

- Chaque club devra retourner le document (ANNEXE 1) dûment rempli à son comité (responsable de la commission vélo) pour validation. La personne enverra le document à l'organisateur pour valider les candidats pouvant prétendre au titre.
Attention : une sanction peut être prise en cas de fausse déclaration
- En parallèle, le coureur devra procéder à son inscription et à son paiement.
Attention seuls les coureurs validés par le comité seront autorisés à prendre le départ.
- Une caution pourra vous être demandée en cas d'utilisation des transpondeurs. Chaque coureur doit avoir avec lui un chèque 70.00€.
- Tarifs
 - 10€ pour les adultes
 - 4€ pour les Cadets et Minimes
- **Aucun engagement ne sera pris sur place le jour de l'épreuve.**

- **Retrait « Dossards »**

La prise de dossard se fera individuellement par le coureur sur présentation de la licence de l'année en cours et présentation d'une pièce d'identité justifiant son identité.

Les dossards seront fixés par 6 épingles, sur les poches du maillot, sans être plié. Les dossards mal positionnés ou non visibles pourront être déclassés.

Le coureur aura la responsabilité d'installer son transpondeur de façon qu'il soit visible par un commissaire de course.

Article 3 – ASPECTS TECHNIQUES

- **Tenue vestimentaire**

Chaque coureur, courant en individuel, devra porter une tenue de club

Les coureurs participant en équipe devront porter les mêmes tenues à défaut la tenue du comité.

Les tenues professionnelles sont interdites (maillots-cuissards...)

- **Matériel**

Le port du casque à calotte rigide « **norme CE** » est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Minime garçon et fille : Braquet limité à 7m01 : le contrôle sera effectué avant le départ et après, seuls sont autorisés les vélos traditionnels, roues à rayon, prolongateurs et casque route

Cadet/cadette : seuls sont autorisés les vélos traditionnels, roues à rayon, prolongateurs et casque route

Les **Vélos à Assistance Electrique** et les vélos couchés sont interdits, ainsi que les vélos de contre la montre et cyclo-cross.

Les caméras embarquées et téléphones portables sont interdits.

- **Circuit**

- Kilométrage du circuit
- Carte du circuit : Annexe 2
- Profil dénivelé de la course

Article 4 – DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Distances**

Les distances pour chaque épreuve seront adaptées au profil et de l'ordre de

- Minimes garçon / Fille : 10 km
- Cadet garçon/fille : 15 km
- Toutes catégories : 20 km

- **Planning des courses**

L'ordre des départs se fait par tirage au sort après réception de tous les engagés et la date limite des engagements.

Départ toutes les 30 secondes ou minute à la convenance de l'organisateur.

Le coureur devra se présenter 5 minutes avant son heure de départ (émargement, vérification dossard...)

L'absence d'un concurrent ne change pas l'horaire des départs.

Si un concurrent est en retard, il pourra partir mais son temps comptera depuis l'horaire initialement fixé. Exception : si l'organisateur autorise une nouvelle heure de départ.

- **Spécificités**

- Les échauffements sont interdits sur le circuit pendant le déroulement de l'épreuve 1km avant et après la ligne de départ/arrivée
Les coureurs à l'échauffements doivent porter un gilet jaune.
Un coureur peut être interdit de départ en cas de non-respect du règlement.
- Les voitures suiveuses sont formellement interdites. Seuls les véhicules de l'organisation sont autorisés à rouler sur le circuit.
- Le changement de matériel (roues uniquement) possible sur tout le circuit.
- Il est interdit au concurrent rejoint de se mettre à moins de 25 mètres du coureur qui vient de le doubler.
- La circulation est ouverte à la circulation en sens inverse, il y a obligation de rester à droite de la route, ne pas couper dans les virages, ne pas dépasser la ligne médiane de la route. Tous coureurs ne respectant pas ces consignes seront déclassés.
- Tout abandon devra être signalé au podium d'arrivée.
- Respect de l'environnement article 23 du règlement national : Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateur (attention : avertissement et jusqu'à exclusion).
- Tout mauvais comportement (insulte, coup, non-respect des consignes, non-respect des commissaires et organisateurs) sera notifié à la commission AURA qui se réunira pour en commission disciplinaire pour décider ou non d'une sanction à donner.

Article 5 – RECLAMATIONS

Toute réclamation devra être signalée avant la cérémonie des podiums auprès du collège d'organisation (Président du club organisateur, maître de l'organisation, commissaire principal...). Si l'erreur n'est pas avérée, le classement sera officialisé, dans le cas contraire le classement sera modifié et une sanction prise.

Article 6 – RECOMPENSES

La remise des récompenses aura lieu à Place Gianetto – 73310 CHANAZ après la dernière course pour toutes les catégories.

Les trois premiers coureurs de chaque catégorie seront récompensé(e)s.

La présence des coureurs sur le podium est obligatoire sous peine d'être déchu de la place obtenue.

Le coureur doit se présenter obligatoire avec son maillot de club.

Article 7 – CONTROLE ANTIDOPAGE

Un contrôle antidopage est toujours possible dans une compétition, notamment dans un Championnat Régional.

Le fait de se soustraire à un contrôle est considéré comme contrôle positif susceptible d'être sanctionné disciplinairement, ainsi que le refus de présenter ses pièces d'identité et licence.

Le sportif peut se faire accompagner par la personne de son choix. Celle-ci peut assister à toutes les étapes du contrôle, sauf l'entretien, l'examen médical et le prélèvement de lui-même. Les mineurs peuvent être accompagnés des parents.

CONSEIL

- Eviter d'aller aux toilettes entre la fin de la compétition et l'arrivée au local de contrôle, sinon le stage à cet endroit risque de s'éterniser...
- Ne boire que dans des bouteilles CAPSULEES ouvertes par soi-même. Personne ne doit boire dans cette bouteille.
- Ne pas oublier la demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT).
- En cas d'oubli des ordonnances, signaler de mémoire TOUS LES MEDICAMENTS pris récemment au médecin contrôleur.
- Avant de partir : relire l'intégralité du procès-verbal, demander le formulaire personnel et le conserver un mois minimum.

Article 8 – FRAUDE TECHNOLOGIQUE (dopage mécanique)

Le/la ou les commissaires d'une épreuve peuvent vérifier les vélos à tout moment avant le départ et à l'arrivée d'une épreuve, ainsi que pendant les entraînements sur le site du championnat.

Refus de se soumettre à un contrôle :

- Un-e ou des coureur-euse-s qui ne répondraient pas au contrôle demandé par le/la ou les commissaires avant le départ d'une épreuve, se verront refuser le départ.
- Un-e ou des coureur-euse-s qui ne répondraient pas au contrôle demandé par le/la ou les commissaires à l'arrivée d'une épreuve, seront déclassés (es).

Article 9 – RESPECT ENVIRONNEMENT

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureur-euse-s ou tous accompagnateur-trice-s.

Attention : avertissement et jusqu'à exclusion

Chaque zone de ravitaillement doit avoir une zone de déchets située juste avant et juste après la zone de ravitaillement où les directeur-trice-s sportifs ou accompagnateur-trice-s auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

Aux abords de la zone de départ et d'arrivée, l'organisateur-tice doit prévoir une ou plusieurs zones de déchets où les coureur-euse-s et dirigeant-e-s auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

Article 10 – COMPORTEMENTS

Au départ ou pendant les épreuves, tout concurrent-e provoquant une chute volontaire ou ayant un comportement anti sportif durant l'épreuve, sera déclassé-e après délibération des commissaires.

La commission AURA se réunira pour une commission disciplinaire pour décider ou non d'une sanction à donner.

Les comités sont responsables de leurs coureur-euse-s, dirigeant-e-s pendant la durée des épreuves et les réceptions.

Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné de la non-participation aux futurs championnats nationaux.

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur-euse

Article 11 – SANCTIONS

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur / de la coureuse.

Article 12 – FINANCES

Le comité AURA prendra en charge les dépenses d'organisation à hauteur de 750 € sous réserve des conditions suivantes, à savoir la transmission au comité de documents justificatifs

- Avant l'épreuve : un budget prévisionnel et l'affiche de l'épreuve
- Après l'épreuve : un compte de résultat, les factures de dépenses, des photos des podiums, outils de communications

ANNEXE 1 – Fichier inscription (dans case épreuves : noter la date et le nom de la course)

ANNEXE 2 – Circuit (plan et dénivelé)